

**Proposition d'un Compte rendu résumé  
de la rencontre ApsyEN<sup>1</sup> et AFPEN<sup>2</sup> du 22 mars 2024  
14h à 16h30 dans les locaux de l'INETOP**

**Présent.es**

Pour l'AFPEN : Clotilde CAMMAL, vice-présidente, Laurent CHAZELAS, président, Méline DESCAMPS-BAL, vice-présidente, Fanny DESIGNE, vice-présidente et Richard REDONDO, trésorier

Pour l'ApsyEN : Sylvie AMICI, présidente, Clarisse GESLIN, membre du CA, Florent LIBERGE, membre du CA, Florence PAGES, DA Ac-Paris (ancienne membre du CA ayant participé aux précédentes réunions communes des associations), Lydia STUPAR, vice-présidente, Karine TERRADE, vice-présidente

---

**Points examinés pendant la rencontre** : Historique des relations/ Changement des statuts de l'AFPEN/ Perspectives d'actions communes/ Actualités des rapports et lois conséquences pour les PsyEN

**Contexte** : Suite au renouvellement de leur CA en septembre 2023, les représentants de l'ApsyEN ont proposé une rencontre s'inscrivant « *dans le cadre de la poursuite des échanges engagés par les deux associations* ». L'AFPEN a répondu favorablement et a proposé que l'ordre du jour de cette rencontre porte sur « *tout échange permettant de faire un point sur nos rencontres associatives et des projets communs qui pourraient aboutir et renouer des échanges constructifs entre nos deux associations professionnelles* ».

**Echanges** : Après les présentations et salutations respectives des membres présents, en préambule le Président de l'AFPEN a souhaité prendre la parole. Il a exprimé le fait d'être ravi de cette invitation, a évoqué les rencontres de travail précédentes entre des membres des CA des deux associations, et a rappelé le souhait mutuel par exemple de l'organisation d'événements ou actions communes, qui n'ont pu être mis en place.

Les élus de l'AFPEN ont ensuite souhaité apporter des précisions sur le changement des statuts de l'AFPEN en septembre 2023 portant sur l'adhésion à leur association en tant que membre actif, désormais possible aux PsyEN EDO. Pour cela, ils et elles ont expliqué le fonctionnement de leur association, l'évolution depuis 2017 des votes des motions par leurs adhérent.es concernant le changement de statuts en question et la temporalité du dépôt des statuts en préfecture.

Les représentants de l'AFPEN reconnaissent bien volontiers des défauts de communication qui leur incombent sur ce point et s'en excusent.

Pour l'ApsyEN, les élus présent.es ont rappelé qu'ils avaient appris de manière incidente ces changements de statuts courant novembre 2023, et ont marqué leur étonnement d'apprendre ainsi l'antériorité depuis 2017 du souhait d'évolution des statuts de l'AFPEN afin d'englober les PsyEN EDO dans leurs membres actifs. Ils et elles rappellent que les membres

---

<sup>1</sup> Association des Psychologues et de Psychologie dans l'Education nationale-France, ex ACOP-F créée en 1931, statuts : <http://apsyen.org/attachments/article/5/APSYEN-statuts-2018-CHANGEMENT-DE-NOM.pdf>

<sup>2</sup> Association Française des Psychologues de l'Education nationale, ex AFPS créée en 1962, statuts : <https://www.afpen.fr/wp-content/uploads/2024/06/statuts-Paris-2023.pdf>

des CA des deux associations ont de nombreuses occasions de se voir et d'échanger à l'occasion notamment du travail en commun de la Société Française de Psychologie et du « G10 ». Par ailleurs, les membres de l'ApsyEN ont rappelé que depuis 2017 lors des rencontres de travail portant sur le rapprochement des deux associations, différentes hypothèses avaient par contre été envisagées comme la constitution d'une fédération ou d'une « union des associations de Psychologues de l'Education nationale ».

Afin de favoriser la communication future et une meilleure cohésion entre les deux associations, tout en respectant leurs spécificités, la proposition est faite de désigner un membre de chaque association pour prendre soin de ce lien.

La réflexion est menée sur le fait d'inviter respectivement les coordonnateurs de chaque association lors d'un CA par an, lors des journées d'études, congrès, etc.

La question de l'organisation d'événements et/ou actions communes est de nouveau envisagée dans la continuité de ce qui avait déjà été évoqué lors de précédentes rencontres entre l'AFPEN et l'ApsyEN : congrès et/ou journées d'études communes, visite aux stagiaires des centres de formation. Mais cela pose différents problèmes logistiques, techniques mais aussi de fond. L'idée d'un événement organisé autour d'un webinaire commun est également soumise à la réflexion. L'ApsyEN souligne à ce propos l'expression renouvelée de son plein accord de principe pour la co-organisation d'un événement commun.

Pour l'AFPEN, c'est Méline Descamps-Bal qui est proposée.

Et pour l'ApsyEN, c'est Fabienne Cenier

Lors de cette rencontre, il a été évoqué le travail des deux associations qui œuvrent au sein du G10 mais aussi en bilatérale

- La question des passerelles entre les deux spécialités et la compréhension mutuelle des cadres d'exercices et spécificités

- la rédaction d'écrits communs

- Les effets de la loi 3DS et le vote au Sénat concernant la décentralisation des services médicaux scolaires vers un fonctionnariat territorial, et les conséquences potentielles pour les Psyen

Cet échange était ouvert sur les positions respectives de chacune des associations quant aux propositions contenues dans les derniers rapports parus<sup>3</sup> et les différents fonctionnements et rattachements proposés soit au service medico-scolaire, soit par création d'un service de psychologie. Les deux associations ont rappelé leur attachement à la fonction public d'État et à l'Éducation nationale.

---

<sup>3</sup> Rapport à l'Assemblée nationale, dit « rapport REDA » Mai 2023 « la médecine scolaire et la santé à l'école » [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion\\_fin/l16b1228\\_rapport-information#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion_fin/l16b1228_rapport-information#)  
Rapport de l'IGESR Mars 2024 <https://www.education.gouv.fr/les-psychologues-de-l-education-nationale-de-la-specialite-education-developpement-et-conseil-en-414042>  
Rapport de la Cour des comptes Avril 2020 <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-medecins-et-les-personnels-de-sante-scolaire>

## **Relevé de conclusions**

---

- Cette réunion aura permis de part et d'autre d'exprimer les tensions et les ressentiments qui ont pu exister depuis plusieurs années (des échanges ont eu lieu à propos de ce sujet).

- Deux « correspondantes » sont déléguées, afin de faciliter la communication entre les deux associations

Pour l'AFPEN : Méline Descamps-Bal

Pour l'ApsyEN : Fabienne Cenier

- les « correspondantes » de chaque association sont invitées à un CA par an, et pourront participer aux journées d'études, congrès, etc.

- Co-construction et co-organisation d'un webinaire

- Un compte rendu de cette réunion sera rédigé en commun afin d'informer de façon commune les adhérentes et adhérents des organisations. Clothilde CAMMAL pour l'AFPEN s'est proposée pour en rédiger une première mouture. Celle-ci a été transmise début septembre aux membres de l'ApsyEN, pour être complétée. La relecture par l'AFPEN des propositions de modifications et ajouts faites par l'ApsyEN-France, a abouti à une version finalisée le 04 Décembre 2024.